

1

( N° 148. )

---

## Chambre des Représentans.

---

SÉANCE DU 9 MAI 1835.

---

*Amendement de M. H. DELLAFAILLE à l'art. 18 de la loi communale.*

---

La liste supplémentaire demeurera également affichée pendant dix jours.

Les réclamations formées contre les nouvelles inscriptions seront instruites conformément aux dispositions des art. 16 et 17.